



COMMUNE DE BIEVRE

Conseil communal qui aura lieu le 17 janvier 2022 à 19h30 au Centre Culturel
ORDRE DU JOUR

Extrait du Code de la Démocratie Locale
et de la Décentralisation

Art. L1122-13 - Par. 1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-14 - les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

SÉANCE PUBLIQUE

IF Informations

- 1 Informations au Conseil communal

AF Affaires générales

- 2 Territoire Dinantais Meuse-Condroz - Supracommunalité - Convention entre les communes partenaires - Approbation

FI Finances

- 3 Budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2022 - Approbation

MP Marchés publics

- 4 Adhésion à la centrale d'achat relative à la fourniture de gaz et d'électricité Haute Tension et Basse Tension créée par l'intercommunale IDEFIN - Décision

TR Travaux

- 5 Travaux forestiers 2022 - Plantations - Approbation des conditions et du mode de passation - article budgétaire 640/721-62 (n° de projet 20220018)
- 6 Travaux forestiers 2022 - Regarnissages - Approbation des conditions et du mode de passation - article budgétaire 640/721-62 (n° de projet 20220018)

AT ATL

- 7 Accueil Temps Libre - Plan d'action 2021-2022 - Approbation
- 8 Accueil Temps Libre - Rapport d'activités 2020-2021 - Approbation

PE Personnel

- 9 Personnel communal - Recrutement d'un directeur général - H/F/X - Conditions
- 10 Cadre du service ouvrier - ouverture d'un poste vacant C5 par promotion - Décision
- 11 Recrutement d'un ouvrier polyvalent - H/F/X/ - Temps plein - contractuel à durée déterminée 1 an avec possibilité de CDI - Décision

PV Procès-verbal

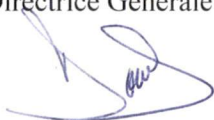
- 12 Procès-verbaux des séances du Conseil communal du 13 décembre et du 29 décembre 2021 - Approbation

SÉANCE À HUIS-CLOS

ES Enseignement

- 13 Personnel enseignement - Désignations - Ratification.
- 14 Personnel enseignement - Désignations - Ratification.

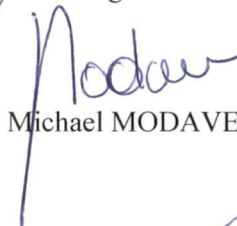
La Directrice Générale f.f.,



Fabienne DELPERDANGE

Pour le Collège,

Le Bourgmestre f.f.,



Michael MODAVE